



BILAN DU VOYAGE D'ETUDES AU CENTRE DE STOCKAGE DE GEOMETHANE A MANOSQUE DU 10 JANVIER 2012

Organisé par la Commission particulière du débat public «stockage souterrain de gaz naturel Salins des Landes »

Dans le cadre du débat public relatif au projet de stockage de gaz naturel d'EDF « stockage souterrain de gaz naturel de Salins des Landes », la commission particulière du débat public a organisé le 10 janvier 2012 un voyage d'étude au centre de stockage de gaz naturel en cavités salines de Manosque (Alpes de Haute Provence). 14 personnes, de différents horizons y ont été conviées : associations, sylviculteurs, pêcheurs, élus, membre de la CCI des Landes, EDF, journaliste de Sud Ouest.

Visite à vocation essentiellement technique, cette journée a permis :

- de montrer la réalité d'un centre de stockage, ainsi que d'un site de forage en activité.
- de rencontrer rapidement divers acteurs locaux impliqués ou concernés par ce site de stockage.
- de mettre en évidence les similitudes, mais aussi les différences entre le site de Manosque et le site envisagé dans les Landes.

Nous regrettons de n'avoir pas eu le temps de visiter le site de rejet de saumure et le peu de temps disponible pour les échanges avec les associations notamment de Manosque.

1. Les aspects techniques

La société GEOMETHANE (actionnaires GDF SUEZ et GEOSUD) détient le site de Manosque, et la société STORENGY construit, exploite et commercialise les capacités de stockage issues de ces infrastructures : 300 million de m³ de gaz utile.

Dans les années 1990 à 2000, Sept cavités initialement dévolues au stockage des hydrocarbures ont été rétrocédées à Géométhane pour le stockage de gaz. Naturel.

De fait, l'exploitant a ainsi bénéficié d'infrastructures préexistantes : installations de pompage d'eau et saumoduc pour le rejet des saumures. Le saumoduc s'étend sur 100 km et l'émissaire de rejet dans le golfe de Fos est posé sur le fond de la mer et mesure 900 mètres.

Le site visité est situé dans le Parc Naturel du Lubéron et se compose de deux lieux distincts d'environ 2,5 km : le site de forage de Gontard et la station des infrastructures gaz de surface située à Gaude.

1.1 Site de forage de Gontard.

Ce site est classé 3/5 pour le risque sismique. On nous a affirmé que des études montrent qu'en profondeur l'activité sismique n'est pas aussi sensible qu'en surface et que cela n'affecte pas le comportement des cavités et des puits. Une vanne de sécurité est installée à 50 m de profondeur par précaution.

Des mesures sont réalisées tous les 3 ans pour vérifier le comportement du site.

Il comporte 7 cavités salines entre 1000 et 1500 mètres creusées par dissolution de sel. La hauteur des cavités est de 366 mètres.

2 nouvelles cavités de stockage sont prévues, dont une en cours de forage (société de forage COFOR)

Géométhane dispose à ce jour d'un volume de stockage de 2,7 millions de m³ et une autorisation jusqu'à 6 millions de m³ mais ne prévoit pas de forages supplémentaires

Le lessivage des cavités est effectué par pompage d'eau douce dans le canal de la Durance : Le volume maximal autorisé est de 6 million de m³/an.

Temps de mise en service d'une cavité :

- 6 mois de préparation de la plateforme
- 2 mois de forage
- 3 ans pour réaliser la cavité, et 1 an pour finaliser le raccordement
- Tous les 6 mois la forme de la cavité est contrôlée par sonar.

Les caractéristiques principales du stockage de gaz en cavité saline sont :

- volume utile relativement faible
- fort débit de soutirage 600 000 m³/h

On injecte et on soutire du gaz pour faire face à l'irrégularité de la demande. Les cavités sont remplies l'été à la pression maximum de 180 bars. L'hiver, on soutire du gaz, mais la pression ne descende jamais en dessous de 60 bars afin de garder la stabilité de l'ensemble.

Lorsque le site ne sera plus exploité, il existe une procédure dite « procédure d'abandon » qui prévoit la réinjection de saumure (durée environ 1 année) et le bouchage du forage.

Le premier site en France qui réalise cette procédure se trouve à Carresse (à coté de Salies de Béarn)

1.2 Site de stockage et redistribution de Gaude

Site de 500 m de long sur environ 100 m de large avec une bande de 100 mètres tout autour du site. Ce site est géré par 32 personnes en journée et par 6 personnes la nuit : 1 en salle de contrôle, 1 gardien et 4 personnels d'astreinte.

Ces installations de surface permettent d'injecter ou de soutirer du gaz en fonction des besoins.

- Les procédures de sécurité sont draconiennes, et le site fonctionne sur le principe de la sécurité positive : tout problème notamment électrique entraîne automatiquement l'arrêt de l'activité de soutirage ou de remplissage. Le site dispose d'une piscine d'eau douce destinée à la protection incendie.

- Lors de l'injection : Le gaz est

- compté à l'arrivée (en M3) avant d'être comprimé et injecté dans les cavités.

- Lors du soutirage, le gaz est
 - séché par passage dans une station fonctionnant au TEG (triéthylèneglycol) en circuit fermé (20 m3, n'ayant jamais fait l'objet de remplissage ultérieur depuis le début de l'exploitation).
 - odorisé et il rejoint le réseau de distribution à la température de 10 °

Toutes les machines permettant le traitement du gaz sont installées dans des locaux insonorisés. C'est GRT Gaz, titulaire d'une délégation de service public et filiale de GDF Suez qui est responsable de l'équilibrage du réseau de gaz, au niveau national.

1.3 Station de pompage d'eau douce de Villeneuve

Les cavités salines du site de Manosque sont lessivées à l'eau douce, ce qui n'est pas possible dans les Landes. Mais le lessivage à l'eau de mer est-il moins nocif pour l'environnement ?

L'eau douce nécessaire à la dissolution du sel des cavités est pompée dans le canal de la Durance qui relie Serres Ponson à Martigues. L'autorisation maximale de pompage est de 6 millions de m3 par an (dans une région de sécheresse longue d'été). L'autre possibilité d'approvisionnement est le barrage au-dessus de Manosque, après accord du syndicat d'irrigation. Les pompages ne sont effectués que quand il y a nécessité de lessivage.

2. Rencontres avec les acteurs locaux.

Acteurs locaux de Manosque, puis en cours d'après midi rencontre avec les acteurs locaux de Martigues concernant les rejets de saumure.

2.1 Les acteurs locaux de Manosque.

Nous regrettons le peu de temps imparti pour ces échanges, notamment avec les personnes des associations locales.

Pour les élus, (maire de Manosque, conseiller général), l'exploitation du site ne leur pose pas de problème, cela crée de l'emploi, mais combien ? Le responsable de Géométhane se félicite des excellentes relations entretenues avec les élus, il nous a même précisé que toutes les procédures de sécurité étaient respectées ! Bref, tout va bien dans le meilleur des mondes industrialisé.

Evidemment pour les associations de Manosque, le discours est beaucoup moins positif : C'est essentiellement le stockage des hydrocarbures réalisé également en cavité saline dans les environs de Manosque qui leur pose souci, et avec raison puisqu'un accident est survenu sur le site de Géosel à Manosque le 02 mai 2010 : Une rupture de canalisation a conduit au déversement de 200 m3 de naphta (type d'hydrocarbure très volatil) dans un affluent de la Durance. C'est à cette occasion que l'association pour la défense de l'agriculture paysanne, la protection de l'environnement et la prévention des risques industriels (AEPI) s'est créée.

Ils nous ont très fortement conseillé de ne pas nous laisser faire, et de refuser le projet prévu par EDF.

2.2 Les acteurs locaux de Martigues.

Problématique des rejets de saumure dans le golfe de Fos : Les rejets s'effectuent à 900 mètres de la côte par un tuyau posé sur le fond. La saumure est stockée dans des bassins de décantation avant d'être rejetée en mer.

La réunion s'est tenue à la Prud'homie de pêche du quartier maritime de Martigues.

Le représentant de l'association de Martigues nous a précisé que les risques liés au rejet des saumures n'étaient pas leur priorité. On peut les comprendre, lorsqu'on voit l'environnement industriel dans lequel ils vivent.

Quant aux représentants de pêcheurs, leur discours est très très pragmatique :

- Ils font abstraction de la partie terrestre des rejets de saumure (entre autres bassins de rétention recevant la saumure avant les rejets en mer)
- Ils veulent perdre le moins possible de territoire maritime, sauf à obtenir des compensations, notamment par la création de récifs artificiels pour permettre l'implantation de ressources de poissons.
- Une étude du fond a été réalisée avant les premiers rejets de saumure, un comité de suivi a été créé. (Avec des représentants des pêcheurs, des plaisanciers, des services de l'état et du maitre d'ouvrage.)

Les agents de la DDTM procèdent régulièrement à des contrôles et sauront faire respecter les lois et règlements en vigueur, et ils travaillent en étroite collaboration avec les pêcheurs et le maitre d'ouvrage.

Tout va donc pour le mieux....sauf que :

- En 2011, seuls 200 000 m³ de saumure ont été déversées dans le golfe de Fos, la majorité de la saumure produite a pu être « valorisée » en sel de déneigement (pénurie de sel lors de l'épisode de froid intense de fin 2010).
- Pour 2012 : le lessivage d'une cavité devrait commencer en avril, et les rejets sont estimés entre 3 et 4 millions de m³ avec un débit autorisé de 400 à 800 m³/heure.

Nous ne disposons pas du recul nécessaire pour connaître les impacts réels de ces rejets sur le milieu marin, d'autant que pour le projet EDF dans les Landes, ces rejets n'ont fait l'objet que d'études par simulations.

3. quelques épines.

« Le parc naturel du Lubéron, créé en 1977 explique pourquoi le site est tout particulièrement suivi par les autorités»: Cette affirmation des exploitants est à mettre en balance avec les informations lues dans le compte rendu du premier comité local d'information et de concertation lié au stockage de gaz de Manosque qui s'est tenu le 01 avril 2010(!) et qui précisait que le PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) devrait être réalisé dans un délai raisonnable, soit 18 mois. A ce jour, il n'est pas encore finalisé.

La société Géométhane nous a précisé fore deux cavités supplémentaires, ce qui leur permettra d'atteindre un volume de stockage de 3 millions de m³, or ils détiennent une autorisation de forage pour 6 millions de m³ !

Extrait d'un article de « la Provence » du 04 juin 2010 :

Créer deux nouvelles cavités de stockage de gaz naturel; c'est la demande formulée par l'entité Géométhane auprès des pouvoirs publics et qui fait actuellement l'objet d'une enquête publique (lire plus bas). Les installations – 7 cavités en exploitation - seraient complétées par deux autres. L'une située sur la commune de Manosque; l'autre à Dauphin, à partir de puits existants à Gontard.

« Le site de 2,7 millions de m³ actuellement détient une autorisation d'extension jusqu'à 6 millions "mais ce n'est pas à l'ordre du jour" insiste M. Noé »

« A la fin de l'exploitation du site, la cavité fera l'objet d'une procédure d'abandon : injection de saumure et bouchage du forage : durée environ 1 an. ». Cette unique phrase pour décrire la procédure d'abandon d'une cavité saline est loin de nous satisfaire :

En France, un seul site de ce type a fait l'objet d'une procédure d'abandon : le site de Carresse Cassaber (Pyrénées Atlantiques) entre 2001 et 2008.

Le sujet a fait l'objet de nombreuses recherches depuis une vingtaine d'année, et des études montrent que la procédure d'abandon d'un site peut atteindre des dizaines d'années.*

Cet aspect du projet n'a fait l'objet d'aucune information dans le dossier remis au public.

4. Conclusion

Cette visite, permet de se rendre compte que l'exploitation des différents sites est réalisée par des spécialistes, qui font clairement de la sécurité un enjeu majeur. Cependant, il nous semble primordial de nous intéresser à l'utilité réelle du projet d'EDF dans les Landes, qui pour nous n'est pas démontré.

A la différence du site que nous avons visité qui existait déjà en tant que stockage d'hydrocarbures et qui a donc bénéficié des infrastructures déjà existantes, le site des Landes devra être entièrement construit et aménagé.

Contrairement au discours lénifiant des institutionnels pour lesquels tout va bien, la présence d'installations SEVESO 2 sur un territoire n'est pas anodine, et les populations concernées doivent être informés en amont de l'ensemble de ces risques.

Les enjeux énergétiques annoncés par EDF pour justifier son projet de stockage de gaz dans les Landes ne nous paraissent pas établis.

Les enjeux environnementaux, n'ont pas fait l'objet d'études suffisantes, et la phase d'abandon du site à la fin de son exploitation n'a pas été évoquée.

Pour toutes ces raisons, nous sommes opposés au projet d'EDF de stockage de gaz naturel « salins des Landes ».

Compte rendu rédigé par Catherine Letaconoux pour le compte de l'ACCRiL.